

## COMMUNIQUE de PRESSE

### **Vigilance crues de niveau jaune pour la rivière de la Vilaine aval** 7 mars 2020

Le préfet du Morbihan vous informe que le service de prévision des crues « Vilaine et côtiers bretons » vient de placer ce samedi 7 mars 2020, dans son bulletin de 10h, **la rivière de la Vilaine aval en état de vigilance jaune pour risque de crue** (niveau 2 sur 4).

Le préfet appelle à la vigilance à proximité de ce cours d'eau.

#### **Situation actuelle et évolution prévue**

*Le niveau de la Vilaine aval va continuer à augmenter avant d'atteindre son pic de crue dans l'après-midi. Ce cours d'eau va ensuite amorcer sa lente décrue dans les jours suivants.*

Le phénomène concerne un risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.

#### **Consignes de prudence à observer par la population :**

- **Tenez-vous informé de la situation**
- **Soyez vigilant** si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable
- **Renseignez-vous** avant d'entreprendre vos déplacements
- **Conformez-vous à la signalisation routière**
- **Ne vous engagez pas sur des chaussées inondées** (à pied ou en voiture)
- **Évitez les activités les plus exposées** en bordure d'eau
- **Ne vous approchez pas des cours d'eau** (zones inondées ou habituellement inondées)

**Consultez le site d'information sur la vigilance crues**

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

